

**DESTINATAIRES :** Tous les employés du palais de justice de Montréal  
Membres du CCRO du palais de justice de Montréal

**DATE :** Le 17 octobre 2020

**OBJET :** Cas confirmé – COVID-19

---

Par souci de transparence, il a été décidé qu'à partir de maintenant, nous vous informons des cas confirmés COVID-19 au palais de justice de Montréal. Ainsi, le 16 octobre 2020, une personne travaillant au palais de justice de Montréal a reçu un résultat positif à un test de dépistage de la Covid-19. Cette personne est présentement en isolement et ne reviendra pas au travail avant d'avoir eu l'autorisation de la santé publique.

La Direction de la santé publique (DSP) effectue une enquête pour chaque cas confirmé de contamination afin d'identifier les personnes à risque d'une exposition et devant être placées en isolement. D'ici la conclusion de l'enquête, des vérifications préliminaires ont été faites par le Ministère en conformité avec les instructions de la DSP. Par mesure de précaution, une personne a été identifiée comme ayant eu une exposition à risque et celle-ci a été placée en isolement à la maison. Cette personne pourra réintégrer le milieu de travail dès que la Direction de la santé publique donnera son accord.

Nous sommes conscients que la situation actuelle peut être difficile et être une source d'anxiété pour certains. Soyez assurés que nous avons mis en place toutes les actions et les mesures de prévention requises en fonction de la situation, et ce, afin d'assurer la santé et la sécurité du personnel.

Nous en profitons pour vous rappeler les consignes quant au lavage fréquent des mains, au maintien d'une distance de deux mètres avec les gens que vous côtoyez ainsi qu'au port du masque dans les espaces communs de l'édifice et dans les situations où la distanciation de deux mètres est impossible. Le respect individuel de ces mesures obligatoires est d'une importance primordiale pour assurer la santé et la sécurité de tous!

Nous vous rappelons également de surveiller quotidiennement l'apparition de symptômes. Si vous présentez l'un des symptômes suivants : toux, fièvre, difficulté à respirer ou perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale (avec ou sans perte de goût) ou au moins deux symptômes parmi les suivants : un symptôme général (douleurs musculaires, céphalée, fatigue intense ou importante perte d'appétit), douleur à la gorge, un symptôme gastro-intestinal (nausées, vomissements, diarrhée), nous vous demandons d'appeler la ligne COVID-19 au 1 877 644-4545 ou le 811, d'informer sans tarder votre gestionnaire et de ne pas vous présenter au travail avant d'avoir reçu les consignes de la santé publique.

Pour toute question ou préoccupation concernant les mesures mises en place, vous pouvez vous référer à votre gestionnaire. La ligne d'écoute – COVID-19 du Ministère est aussi mise à votre disponibilité en composant le 1 866 406-4022.

La responsable d'établissement,



Mariane Bastien, directrice par intérim